



Secteur centres d'appel

SUD CONDUENT

25/27 rue des Envierges 75020 PARIS

Roubaix, le 08/04/19

SIGNER POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS ?

Lors de la séance de négociation du 2 avril dédiée aux salaires, primes, et à la classification, la direction a fait part de ses « ultimes propositions » en matière de rémunération en se réfugiant derrière la décision des actionnaires états-uniens de ne pas lâcher un \$ de plus ! En détail, les dernières avancées...

MESURES COLLECTIVES : UNE AUGMENTATION DE 2% BRUT POUR LES PLUS BAS SALAIRES

Alors que l'inflation est estimée à 1,7% pour 2019 selon l'INSEE, le Groupe CONDUENT nous offre seulement 2% d'augmentation des salaires pour les Employés positionnés jusqu'au coefficient 160 dans la grille salariale de la Convention Collective des Prestataires de Services. Le gain réel serait donc de 0,3% brut / mois, soit 4,56€ /mois, soit le prix d'une boîte de kleenex !

De plus, cette augmentation des salaires ne s'appliquerait même pas à tous les Employés, puisque les coefficients les plus élevés (170 et 190) en sont exclus !

Il n'y a donc en réalité ni progression du salaire mensuel, ni progression dans la grille de classification permettant de dépasser nettement l'horizon du SMIC !



DES MESURES INDIVIDUALISEES VIA LES SYSTEMES DE PRIMES

La direction propose d'augmenter le montant maximal de la prime DS de 350€ brut à 500 € brut / mois.

La direction mettrait en place une prime de 45€ brut pour les services Claims et Connecté

TROIS CHOIX POUR TENTER DE DIVISER LES SALARIE-ES

En plus de ces mesures, la direction propose aux Syndicats de choisir entre 3 options :

1 / Une augmentation de la valeur faciale du titre restaurant de 7€ à 8€, et ce pour toutes et tous les salarié-es de Guilhaerand, Sophia Antipolis et Roubaix

2/ La mise en place à titre expérimental d'un chèque transport de 200€ / an pour les salarié-es de Sophia Antipolis obligé-es de prendre leur voiture pour venir travailler. Conditions d'éligibilité à préciser.

3/ Une prime annuelle d'ancienneté :

120 € brut pour les salarié-es ayant atteint 3 ans d'ancienneté au 31 juillet 2019

130 € brut pour les salarié-es ayant atteint 4 ans d'ancienneté au 31 juillet 2019

150 € brut pour les (quelques) salarié-es ayant atteint 5 ans d'ancienneté au 31 juillet 2019.

Pour SUD, seule la mesure d'augmentation des tickets restaurant est collective et s'appliquerait aux salarié-es des trois sites.

Accepter une des autres options proposées par la direction reviendrait soit à « avantager » les salarié-es de Sophia Antipolis, soit à favoriser les salarié-es de Guilhaerand qui ont la plus grande ancienneté et qui sont déjà classifié-es sur des niveaux de salaire supérieurs à ceux de Roubaix !

Pour SUD, le résultat obtenu est bien trop maigre au regard des exigences portées par les salarié-es et de la belle santé financière du Groupe CONDUENT et de ses actionnaires !

SUD consultera les salarié-es afin de décider de la suite à donner à nos mobilisations !

Votre délégué syndical SUD :